

Nous Vitadom

Notre présence fait la différence

JANVIER
FÉVRIER
2022

Bonne année à tous !



Le mot du Patron !



Les éloges que vous nous avez faites sur le premier numéro du mois de novembre de « Nous Vitadom » nous ont vraiment encouragé à poursuivre l'édition de notre journal interne et à vous proposer ce deuxième numéro de janvier. Pour rappel, les objectifs

de notre journal interne sont simples : vous permettre de mieux connaître notre entreprise, mettre en valeur toutes les personnes qui contribuent au rayonnement de Vitadom et de nos valeurs et enfin vous communiquer des informations pratiques.

Bien que l'année 2021 ait été riche en nouveauté (vous en conviendrez je l'espère), l'année 2022 s'annonce pleine d'évolutions qui ne manqueront pas de vous surprendre, j'en suis convaincu.

Parmi les nombreux projets que nous portons pour cette année, nous amorcerons dès ce mois de février un grand travail collectif dont le but sera de définir avec vous la « raison d'être » de Vitadom. Traduisez par « raison d'être », ce que nous voulons collectivement que notre entreprise porte, au-delà de son objet social, comme **projet social, sociétal et environnemental**.

Les consultations que nous lancerons au sein de tous nos

établissements avec ceux d'entre vous qui seront volontaires auront pour but de nous permettre de devenir **Entreprise à mission** et faire partie des organisations qui ont pris l'engagement d'acter dans leurs statuts leurs engagements sociaux et environnementaux et d'y associer tous leurs Collaborateurs.

Le pilotage de notre « raison d'être » sera conduit au cœur d'un nouveau concept de collaboration plus collectif, plus participatif et où chacune et chacun d'entre vous sera invité à contribuer pour améliorer notre entreprise à l'égard de ceux qui y travaillent et ceux qui ont besoin de nous dans leur quotidien.

Tous les projets que nous bâtirons désormais ensemble seront portés au sein de ce lieu qui nous rassemble
« **La Maison Vitadom** ».

L'édition de ces mois de janvier et février relate une actualité très riche de la fin d'année dernière ainsi que des news que vous serez, sans nul doute, ravi de découvrir.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce nouveau numéro.

Je vous laisse découvrir sans plus attendre notre numéro 2 de « **Nous Vitadom** » en vous souhaitant une agréable lecture.

Nicolas Baret, Gérant

PORTRAIT DU MOIS

Aurélie Buet

La force discrète



Arrivée au siège de Vitadom comme assistante RH après avoir démarré sa carrière dans notre réseau d'agences en 2012 comme franchisee Vitadom à Sarlat-la-Caneda, Aurélie Buet occupe désormais le poste de Directrice des Ressources Humaines de notre entreprise. Un poste clé dans une entreprise comme la nôtre.

Promue en 2014 au sein de la Direction administrative et financière pour secondier la Directrice administrative et financière de l'époque, Aurélie Buet est depuis juin 2021 co-gérante de Vitadom au côté de Nicolas Baret par ailleurs son époux (pour ceux qui ne le savais pas !).

Fin 2015 et à la suite du départ de sa Directrice, elle assurera l'intérim du poste pendant 2 ans période durant laquelle elle continuera de se former aux fonctions RH au sein de l'organisme Euro formation près de Toulouse. Aurélie Buet accédera successivement au titre de Gestionnaire de paie en 2015 et au titre de Responsable RH en 2019 où elle sera définitivement nommée Directrice des ressources humaines de Vitadom.

La Direction des Ressources Humaines d'une entreprise de Services à la personne est le cœur de son réacteur. Pour assurer la gestion des presque 300 salariés de l'entreprise, Aurélie Buet est assistée d'une adjointe, Laëticia Passery et d'une assistante en Ressources humaines, Marie-Camille Lescombes. Le service RH de Vitadom assure entre-autre la gestion et le suivi des contrats de travail du personnel, la validation mensuelle des heures travaillées, la gestion des bulletins de paies, le versement des rémunérations et toutes les formalités administratives qui concerne la vie du salarié.

Devenue au fil de toutes ces années pièce centrale de l'organisation de notre entreprise, Aurélie Buet a en charge, depuis début 2020, la gestion du dialogue sociale au sein du Comité sociale économique de Vitadom qui lui a été délégué par Nicolas Baret.

NOS SALARIÉS DU MOIS

Tous les mois, Vitadom met à l'honneur les salariés de nos agences récompensés par leur Responsable d'agence pour la qualité de leur travail et leur engagement au sein de notre entreprise

Nous remercions ce mois-ci :

- | | |
|--------------------------------|---|
| • COSSE Sandrine (Sarlat) | • NEDELEC Isabelle (Périgueux) |
| • LEBRAT Sophie (Marmande) | • PALANCIUGLU Gaëlle (Brive-la-Gaillarde) |
| • SONCOURT Nathalie (Toulouse) | • WEGMULLER Marlène (Agen) |
| • BETAILLON Marion (Périgueux) | • LOUBOUTIN-LENUZZA Sylvie (Cahors) |



ANNIVERSAIRES PROFESSIONNELS



1 an :

- | |
|--------------------------------|
| • BEURRIER Émilie (Périgueux) |
| • PIERRE Josette (Marmande) |
| • CHAZOT Coralie (Cahors) |
| • HABUDZICK Tatiana (Bergerac) |
| • SIGNORE Géraldine (Marmande) |

5 ans :

- | |
|------------------------------|
| • GODEFROY HELENE (Bergerac) |
| • KAUP Alexandra (Bergerac) |
| • PECAL Méline (Agen) |
| • COSSE Sandrine (Sarlat) |

10 ans :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| • GUESDON Sylvie (Bergerac) | • MARTIN Malika (Brive) |
| • LOUBOUTIN-LENUZZA Sylvie (Cahors) | • MORA Ingrid (Villeneuve-sur-Lot) |

Violences faites aux femmes

Vitadome s'engage activement
dans la lutte contre les violences faites aux femmes
au sein des ses agences



Le 24 novembre dernier, Nicolas Baret Gérant de Vitadom et Muriel Boulmier Conseillère Régionale de Nouvelle-Aquitaine et présidente de la fondation Ciliohpaj, association qui vient en aide aux femmes de victimes de violences conjugales, ont officialisé la signature d'une convention de coopération sur le sujet des violences faites aux femmes.

Cette convention vise à permettre aux salariées de Vitadom de disposer de solutions d'urgences face à la menace d'un conjoint violent.

Améliorer le traitement des situations remontées à notre service RH chaque année

Pour améliorer le traitement des situations de salariées pouvant être en danger auxquelles sont confrontées chaque année nos agences, une fonction de **déléguée au droit des femmes** a été créée au sein de Vitadom pour améliorer la libération de la parole et surtout agir vite.

Cette nouvelle fonction au sein de notre entreprise a été confiée à Laëtitia Passery par ailleurs déléguée du personnel au comité économique et social de Vitadom dont le rôle est de recueillir de manières strictement anonymes les sollicitations des personnes pouvant être concernées au sein de notre entreprise et d'assurer la coordination avec les services proposés par la fondation Ciliohpaj (hébergement d'urgence, aide juridique, soutien psychologique...).

Si vous vous sentez en danger, n'hésitez pas à nous contacter.
Notre permanence « violences conjugales » est accessible
du **lundi au dimanche de 9h à 21h au 05.35. 55.51.47.**
Discrétion assurée. Comptez sur nous.

Face aux violences conjugales, vous n'êtes plus seule.

Votre entreprise est là pour vous

Vous êtes victimes de violences, vous vous sentez menacée par un(e) conjoint(e) violent(e) ? Contactez sans attendre votre déléguée aux droits des femmes de Vitadom pour en parler. Nous avons des solutions pour agir vite et vous protéger.

Tél. 05.35.55.51.47

Accueil téléphonique du lundi au dimanche de 9h à 21h
Solution de mise à l'abri immédiate
Mise en relation avec des professionnels pour vos démarches juridiques
Aide au logement (aide dans vos recherches, facilités de paiements pour votre caution, aide au démantèlement...)
Soutien psychologique...

Vitadom Groupe Assistance

CLIOHPAJ Fondation pour l'aide aux femmes victimes de violences

3919 VOUS ÊTES VICTIME DU TÉNIN DE VIOLENCES, APPELÉZ LE

MAISON VITADOM :

Aux côtés du Secours Populaire Français

Pour la 8ème année consécutive, Vitadom a renouvelé son soutien au Secours Populaire Français en prenant part à la collecte de jouets pour les enfants défavorisés.



L'équipe de la maison Vitadom a eu l'immense plaisir et la très grande fierté de remettre à Monsieur VIDAL, Président du Secours Populaire d'Agen, de nombreux jouets parmi lesquels des poupées Barbie, des petites voitures, des puzzles, des livres, des peluches... qui, nous l'espérons, viendront émerveiller les petits yeux des enfants qui les recevront.

Cette opération fait la fierté de notre entreprise tous les ans à la même époque et marque notre attachement aux valeurs de solidarité qui sont les nôtres.

Nous espérons collecter encore plus de cadeau l'année prochaine.

Séances de massages dans nos agences : un début très apprécié

En octobre dernier, la direction de Vitadom a souhaité proposer à l'ensemble de ses salariées des séances de massages au sein de ses agences. Une manière rendre à nos équipes tout le bien être qu'elles procurent à tous nos clients tout au long de l'année.

Une expérience que vous avez beaucoup appréciée. Retour sur ce qu'il s'est passé.



Après une recherche et sélection de praticiens, **Christelle RAULT**, (Praticienne Amma Assis & Energéticienne) est intervenue sur les mois de novembre et décembre dans 4 de nos agences.

Au total 30 salariées ont bénéficié des soins prodigués par Mme RAULT.

Les retours ont tous été très positifs :

Le temps pour chacune d'échanger avec ses collègues autour d'un café puis de passer un moment de détente fortement apprécié.

Au moment du départ, toutes les participantes étaient à l'unanimité d'accord pour dire : *que ça fait du bien ! Merci Vitadom !* ».

Des retours très satisfaisants, des salariées enchantées et stupéfaites par les bienfaits de la prestation de Mme Christelle RAULT.

Christelle a des mains en or !!! Merci à elle, c'est une belle personne. »

En fin de compte, les salariés qui ont participé à ce moment de détente ont été ravies de prendre un peu de temps pour elles !!! Pour la prochaine édition nous aurons sûrement encore plus de personnes inscrites.

Le 14 décembre dernier, **Laurent BRAU** (Praticien Bien-être - Réflexologue - Intervenant Bien-être en entreprise) est intervenu pour donner un peu de bonheur à nos collaborateurs de l'agence de l'Union.

Organisée sur une demi-journée de 13h à 18h30, 90% de l'équipe (soit 13 personnes) avait pu répondre présent à cet événement.

Chacun(e) à leur tour (environ 20min par personne), les équipes ressortaient de cette expérience le sourire aux lèvres :

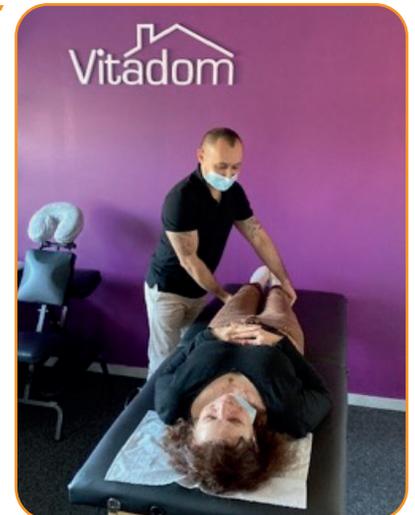
« Incroyable, un moment privilégié, merci Vitadom ! »,

« on a pris soin de moi, on apporte de l'attention aux autres dans nos métiers, et là, c'était que pour moi ! »,

« Un moment unique, c'est la première fois que je vois ça en entreprise ! Ma maman était jalouse ! »

Décontractées et prêtes à retourner travailler, il ne leur tardait qu'une chose : **remettre ça !**

NB: Christelle RAULT interviendra sur l'agence de Périgueux le 20 janvier et le 28 janvier sur l'agence de Marmande.
Nadège AUDUC-PREYOT, praticienne, interviendra sur l'agence de Sarlat le 15 février



LE FASS (FONDS D'ACTION SOCIAL ET SOLIDAIRE)

Un outil de solidarité au services des salariés de Vitadom

Depuis 2012, notre entreprise dispose d'un organe interne de solidarité pour venir en aide aux salariés de notre entreprise qui peuvent être confrontés à des difficultés momentanées. Parce que la vie est parfois faite de coup durs : la voiture qui tombe en panne, des dépenses imprévues qui ne vous permette pas de régler certaines factures, des problèmes de santé..., le Fonds d'action sociale et solidaire mobilise toutes les ressources de notre entreprise afin de vous aider à trouver des solutions.

N'hésitez pas à solliciter le FASS de Vitadom en téléchargeant un dossier d'aide sur l'extranet Vitadom ou en vous adressant auprès du Responsable de votre agence Vitadom.

Fonds d'action sociale et solidaire
En faveur des salariés des agences Vitadom



"Pouvoir compter sur mon entreprise dans les moments difficiles, c'est important pour moi"

Renseignements dans votre agence

Vitadom

Dossier du mois : Prévenir des situations de maltraitance

Définition:

Le Conseil de l'Europe définit comme définition de la maltraitance : « violence se caractérisant par tout acte ou omission par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique, à la liberté d'une autre personne, ou s'il compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière »

La maltraitance des adultes vulnérables s'exerce sous différentes formes :

- **La maltraitance psychologique :**
menaces de rejet, chantage, privation de visites, humiliation, infantilisation...
- **La maltraitance par négligence ou omission :**
il s'agit de maltraitements volontaires ou non, concernant l'aide à la vie quotidienne.
- **La maltraitance médicales ou médicamenteuses.**
- **La maltraitance financière :**
spoliation d'argent, de biens, vie aux crochets de l'aïeul...
- **La maltraitance physique :**
brutalités, coups, gifles...
- **La maltraitance civique :**
elles consistent en des atteintes aux droits de la personne et concernent notamment les privations de sorties...

La maltraitance ne se limite pas aux actes physiques.

Elle peut être délibérée, mais peut aussi relever de la négligence ou de l'absence de compétences. Il n'est pas toujours facile de prendre de la distance et d'avoir un regard lucide sur son propre comportement.

Seule l'éthique individuelle peut être garante de la justesse de nos comportements.

NOTRE METIER : SIGNALER !

Le métier d'Auxiliaire de vie vous amène à entendre des plaintes éventuelles, à repérer les comportements de craintes, de peurs, voire des réactions défensives de l'usager. Nous pouvons constater des modifications de conduite : repli sur soi, agitation, refus inhabituels. Face à ces manifestations, nous devons adopter une attitude d'écoute et d'attention.

Si les soupçons se confirment, nous devons signaler immédiatement aux services sociaux la situation constatée.

Le signalement doit être ressenti comme une obligation lorsque le constat de maltraitance est avéré. Les professionnels de l'Aide à domicile ont pour devoir d'en référer à leurs responsables d'agences qui appliqueront les procédures mise en place au sein du S.A.A.D.

Les professionnels de soins et de santé ont une obligation légale de signalement : Article 434-3 du code pénal :

«Le fait, pour quiconque ayant eu connaissance de mauvais traitements ou privations infligés à un mineur de quinze ans ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Sauf lorsque la loi en dispose autrement, sont exceptées des dispositions qui précèdent les personnes astreintes au secret dans les conditions prévues par l'article 226-13. »



LA BIENTRAITANCE

La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins (psychologiques, physiologiques, affectifs ...) et permet un développement harmonieux. Elle impose un ensemble de comportements, d'attitudes respectueuses de la personne, la recherche d'un environnement adapté et l'exigence de professionnalisme. Cette notion va au-delà du refus de la maltraitance, et correspond, pour notre profession, à une exigence constante de la qualité de service offert à ses usagers.

Chaque personne a besoin que l'on respecte sa liberté individuelle, que l'on préserve son bien-être psychique et physique, que l'on respecte son rythme de vie, ses envies, ses goûts et son autonomie.

RÉSEAUX SOCIAUX

Un endroit où Vitadom veut être plus que présent



A l'heure du tout numérique et des smartphones, Vitadom cultive plus que jamais sa notoriété sur les réseaux sociaux au travers de publications régulières que nous réalisons sur un grand nombre de sujets tels l'actualité de nos agences, des conseils pratiques pour la vie de tous les jours de nos clients, les emplois et missions que nous proposons ou des informations propres à la vie de notre entreprise.

Nos différentes pages de nos réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter...) sont animées par **Erwan Berquet** notre « **Community Manager** » étudiant en alternance à Digital Campus une école spécialisée dans les métiers du marketing digital basée à Labège près de Toulouse.

Le travail d'Erwan Berquet est appuyé par celui de nos Responsables d'agences et chargés de coordination qui ont également en charge de réaliser des publications locales en relayant l'actualité de leurs agences et les initiatives prises localement.

Nous vous encourageons à suivre toute l'actualité de Vitadom sur nos différents réseaux en n'hésitant surtout pas à commenter et partager nos publications afin de nous aider à porter plus loin les messages que nous diffusons. Plus nos publications sont partagées plus elles augmentent notre notoriété. **Alors, devons amis !**

Retrouvez nous sur :



PULL MOCHE DE NOËL

Repas annulé - opération réussie

L'ensemble de nos personnels administratifs s'étaient initialement donnés rendez-vous le 17 décembre dernier pour un repas de Noël sur le thème du pull moche de Noël. Malheureusement, la direction a pris la décision d'annuler au dernier moment ce repas en raison de la crise sanitaire mais a maintenu le challenge du pull le plus moche auquel tous nos Collaborateurs du siège et de nos agences ont pris part.

Merci à tous les participants. L'année prochaine ce challenge sera étendu à tous les salariés de Vitadom.

Morceaux choisis :



TARIF KILOMÉTRIQUE

Face à l'augmentation du prix des carburants et grâce aussi à l'instauration d'un tarif minimal imposé aux conseils départementaux financeurs de l'Allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, la direction de Vitadom a pris la décision en fin d'année dernière de revaloriser l'indemnisation des frais kilométriques de ses salariés à hauteur de **0,45€ par kilomètre soit une augmentation de 80%** par rapport au montant précédant qui était de 0,25€.

L'augmentation du montant d'indemnisation kilométrique vient en complément de la revalorisation des grilles d'ancienneté de l'entreprise applicables au 1er janvier 2022 et des augmentations consenties sur notre grille salariale actées en fin d'année dernière.

Le but est véritablement d'offrir une meilleure valorisation des compétences de notre personnel !

